

Février  
2025

# lejournal

## GUÉMÉNÉ

SUR

## SCORFF



Commune  
à découvrir  
Patrimoine · Nature · Culture

Label indépendant décerné par Mission France Qualité

Sites Internet :

[www.guemene-surscorff.com](http://www.guemene-surscorff.com) | [www.roimorvancommunaute.com](http://www.roimorvancommunaute.com) | [www.tourismepaysroimorvan.com](http://www.tourismepaysroimorvan.com)

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE



Chers Guéménéois, Guéménéoises



Une fois n'est pas coutume, c'est par l'intermédiaire de ce premier bulletin municipal de l'année que je viens, au nom de l'ensemble du conseil municipal, vous souhaiter nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite, et surtout de santé pour cette nouvelle année.

En effet, des soucis de santé intervenus depuis la fin de l'année 2024 et qui nécessitent une période de soins, m'obligent à limiter mes activités en soirée. C'est pour cette raison que nous n'avons pas pu organiser la cérémonie des vœux comme les autres années. Je tiens à préciser les choses concernant ma santé. On m'a trouvé une tumeur au colon qui s'est avérée cancéreuse mais sans métastases ailleurs. Je suis donc en traitement pour la diminuer avant une intervention chirurgicale pour l'enlever.

La période des vœux est aussi l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et des perspectives pour celle qui commence.

2024 a été une année très particulière à plusieurs titres. Mais je retiendrai d'abord un climat de haine véhiculé par nos opposants. Depuis 2020, nous avons déjà ressenti à travers certaines interventions une volonté, non pas d'amener des propositions, mais plutôt de s'opposer systématiquement et critiquer toutes les décisions quel que soient.

2024 aura marqué une nouvelle escalade dans ce domaine, certes aidée par la parution des rapports de la chambre régionale des comptes analysant les années 2018 à 2023 loin de nous être favorables et sur lesquels je reviendrai. Mais est-ce une raison pour être aussi agressif et belliqueux vis-à-vis des élus et du maire en particulier. Si, derrière cette attitude se cache une volonté d'accéder à la gestion municipale, il faut le dire franchement et ne pas utiliser, en les travestissant, certaines difficultés.

Tout au long de l'année nous avons lu ou entendu un certain nombre d'affirmations tout à fait fausses.

La commune n'a jamais été mise sous tutelle. Si tel avait été le cas, les conseils municipaux depuis juillet n'auraient pas pu se réunir. Or nous en avons tenu 3 au cours desquels nous avons pu délibérer librement.

Certes, le Préfet nous a contraint sur certaines lignes budgétaires soit à les limiter voir à les supprimer. Nous avons proposé d'autres solutions qui n'ont pas été acceptées et d'ailleurs au conseil du mois de novembre, nous avons pu, avec l'accord de la préfecture prendre une décision modificative incluant une partie de nos propositions.

Nous avons ainsi retrouvé notre entière liberté de gestion.

Je voudrai également préciser d'autres points :

Nous n'avons pas de retard de paiement de salaires de nos agents.

Fin 2024 nos restes à réaliser seront de 99 600 € en fonctionnement dont 52 000 € qui seront réglés en janvier et 213 000 en dépenses d'investissement. En recettes reste à réaliser : 176 000,12 € en subventions et 250 000 € produit de la vente de deux bâtiments.

Concernant la dette de la commune, il faut savoir qu'elle concerne les emprunts contractés entre maintenant et depuis 20 ans. Le dernier emprunt réalisé était en fait une renégociation en 2020.

Cet effort se poursuit : Fin 2024 notre dette s'élève à 1 735 000 € alors qu'elle était de 2 469 000 € en 2020, bien loin des chiffres que nous avons pu voir inscrits sur des pancartes lors de certaines manifestations. Nous remboursons chaque année pratiquement 200 000 € en capital et en intérêts et la dette sera voisine de 1 540 000 € fin 2025.

Nous ne nions pas certaines difficultés, liées souvent à des décalages entre nos dépenses et les recettes qui souvent arrivent plusieurs mois après, d'autres comme les cessions de bâtiments mettent plus temps à se concrétiser.

Sur ces différents dossiers nous avons, malgré les critiques, continués à travailler pour trouver des solutions car nous n'avons pas que de bonnes intentions, nous avons aussi le sens des responsabilités et de l'intérêt de notre commune.

Malgré ce climat la vie a continué dans notre commune et tout ne s'est pas arrêté comme certains l'auraient souhaité.

Je tiens à remercier les associations qui ont grandement participé à l'animation de notre ville comme vous pourrez le constater à travers la rétrospective dans les pages suivantes. Un grand merci à nos commerçants pour leur dynamisme qui contribue à l'attractivité de notre commune, merci aussi à nos pompiers, gendarmes, services municipaux pour leurs actions qui nous assurent la sécurité et une bonne qualité de vie.

Pour 2025, je souhaite une année beaucoup plus sereine, marquée par le respect et la tolérance, sans agressivité.

Ce sera une année encore compliquée pour nos communes suite aux annonces de restrictions budgétaires annoncées par le gouvernement et amplifiées par la suppression des aides du Département. Il n'y aura donc pas de gros investissements de prévus. Nos moyens seront consacrés à l'entretien de notre patrimoine actuel.

Vous pouvez compter sur nous pour continuer à défendre et à valoriser autant que faire se peut notre belle commune.

Encore une fois bonne année à vous tous ainsi qu'à vos proches.

Cordialement

**René LE MOULLEC**  
Maire de Guéméné-sur-Scorff

## Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 - Tél. 02 97 51 20 23

## Permnanences des élus

**René LE MOULLEC**, Maire ..... Sur rendez-vous  
**Monique LE TENNIER** (1<sup>ère</sup> adjointe, chargée du personnel et des logements communaux) ..... Sur rendez-vous  
**Michel LE NESTOUR** (2<sup>e</sup> adjoint, chargé des finances) ..... Le jeudi de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous  
**Christiane LE MOUÉE** (3<sup>e</sup> adjointe, chargée des affaires) ..... Le mardi de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous

Edito .....	2
Permanences des Élus .....	2
Etat civil .....	3
Population .....	3
Mouvements Élus & Personnel ..	3
Conseil Municipal .....	4-8
Travaux .....	8
Mutuelle Communale .....	9
Visa Numérique Bretagne .....	9
Animations Estivales.....	10-11
Nouveaux commerçants .....	12
CCAS .....	13
Hôpital Alfred Brard .....	14
Sainte-Barbe .....	15
Expression minoritaire .....	15
Agenda Salle Polyvalente .....	16

**Bulletin d'information municipale**

Crédits photos : Mairie de Guémené  
Conception et impression :  
 Imprimerie Graph Impress - PONTIVY  
Tirage : 800 exemplaires imprimés sur  
 papier PEFC  
 (issu de forêt gérées durablement)



## État civil

### Décès

LE FUR Eléonore (veuve GUILLEMOT) .....	08/05/2024
LE NOE Alain .....	16/05/2024
PÉRÈS Marie-Louise (veuve BIGOIN).....	17/05/2024
CONTESSE Rolande (veuve BELIN).....	02/06/2024
BIGOIN Marguerite (veuve BELLEC).....	02/07/2024
CHRISTIEN Georgette (épouse RAFFRAY).....	02/07/2024
LE SCOUARNEC Bernadette (veuve LE BAIL).....	19/07/2024
LE RESTE Renée.....	20/07/2024
DUSSINE Paul .....	11/11/2024
LE FOLL Céline (veuve LE GAL).....	16/12/2024

### Rétrospective des naissances de 2024 :

4 naissances

### Mariages

GUICHARD David et BENET Laetitia .....	13/07/2024
LE GAL Erwan et PHILIPPE Fabienne .....	14/09/2024
MAUBIAN Stéphane et AUPIED Sandra .....	05/10/2024

## Population 1<sup>er</sup> janvier 2025

L'INSEE a établi la population guéménoise de référence, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Population totale : 1159 habitants (rappel au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 1136)

La population totale est la somme de la population municipale (1136) et de la population comptée à part (23)

La tendance à la hausse observée à l'occasion du recensement réalisé en 2023 est confirmée.

## Mouvements Elus & Personnel

### Au sein du Conseil municipal

Mesdames Véronique OBRÉJAN, Ghislaine VERBRIGGHE, Monique KERJEAN, Jacqueline GOUELLEC ont cessé leur mandat de conseillère municipale.

Monsieur Eric LE GARGASSON-BOCHÉ a pris sa place au sein du Conseil, en remplacement de Madame GOUELLEC.

### Au sein du personnel

#### Départs :

Monsieur Thierry DELEPLANQUE, au terme de 2 ans de

contrat, a quitté les services techniques.  
 Madame Nathalie GAUTIER-HEURTIN.

#### Arrivées :

Madame Adélaïde TEIXEIRA assure, depuis le 9 octobre 2024, la direction du CCAS en remplacement de Madame GAUTIER-HEURTIN (voir aussi page CCAS).

Monsieur CSABA CSOMA, contractuel, a intégré l'équipe technique le 1<sup>er</sup> février 2025 comme agent polyvalent, notamment affecté à l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux.

**SÉANCE DU 9 AVRIL 2024****FINANCES LOCALES :**

Les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées. Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont parfaitement concordants.

Les comptes de gestion 2023 pour les budgets Commune, Lotissement de la Garenne et Assainissement sont approuvés. Les comptes administratifs 2023 pour les budgets Commune, Lotissement de la Garenne et Assainissement sont approuvés.

**FINANCES LOCALES : AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2023 DU BUDGET COMMUNAL**

<b>Budget principal 2024</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES Compte 002 «Résultat de fonctionnement reporté» : <b>26 092.13 €</b>	SECTION D'INVESTISSEMENT-DEPENSES Compte 001 «Solde d'exécution de la section d'investissement reporté» : <b>316 750.89 €</b>
<b>Budget Assainissement 2024</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES Compte 002 «Résultat de fonctionnement reporté» : <b>160 934.69 €</b>	SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES Compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : <b>286 177.72 €</b>
<b>Budget Lotissement La Garenne 2024</b>	SECTION DE FONCTIONNEMENT-DEPENSES Compte 002 «Résultat de fonctionnement reporté» : <b>9 607.19 €</b>	SECTION D'INVESTISSEMENT-DEPENSES Compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : <b>39 466.15 €</b>

**FINANCES LOCALES :****VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition pour l'année 2024.

NATURE DE L'IMPÔT	TAUX 2023 Pour rappel	TAUX 2024
Taxe d'habitation	10,16 %	10,16 %
Foncier bâti	35,10 %	36,10 %
Foncier non bâti	38,37 %	38,37 %

**FINANCES LOCALES : BUDGETS PRÉVISIONNELS 2024****• BUDGET PRINCIPAL****1-Section de fonctionnement****Vue d'ensemble - Dépenses**

Chapitre	Libelle	BP 2024
011	Charges à caractère général	747 437,20 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	750 578,49 €
014	Atténuation de charges	50,00 €
65	Autres charges de gestion courante	231 829,47 €
66	Charges financières	55 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
68	Dotations aux amort. et provisions	2 500,00
042	Opérations d'ordre	1 558,82 €
023	Virement à la SI	0,00 €
002	Résultat reporté	
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 814 753,98 €</b>

**Vue d'ensemble - Recettes**

Chapitre	Libelle	BP 2024
002	Résultat de fonct. reporté	26 092,13 €
13	Atténuation de charges	77 180,00 €
70	Produits des services, du domaine et vente	82 500,00 €
73	Impôts et taxes	217 000,00 €
731	Fiscalité locale	578 524,00 €
74	Dotations, subventions	415 131,80 €
75	Autres produits de gestion courante	147 800,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 549 227,93 €</b>

**2 - Section d'investissement****Vue d'ensemble - Dépenses**

Chapitre	Libelle	BP 2024
001	Solde d'exécution de la SI	316 750,89 €
16	Emprunts et dettes assimilés	194 354,19 €
20	Immobilisations incorporelles	22 176,00 €
020	Dépenses imprévues	2 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	45 488,19 €
23	Immobilisations en cours	475 284,69 €
26	Participations et créances rattachées à des partic.	3 150,00 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 059 703,96 €</b>

**Vue d'ensemble recettes**

Chapitre	Libelle	BP 2024
001	Solde d'exécution de la SI	- €
10	Dotations, fonds divers	113 957,65 €
13	Subventions d'investissement	222 030,14 €
16	Emprunts	1 500,00 €
021	Virement de la Section de fonctionnement	0,00 €
024	Produits de cession	330 000,00 €
027	Autres immobilisations fina.	109 551,24 €
040	Opération d'ordre	1 558,82 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>778 597 ,85 €</b>

**• BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT****1 - Section de fonctionnement****Vue d'ensemble - Dépenses**

Chapitre	Libelle	BP 2024
011	Charges à caractère général	167 184,67 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 000,00 €
042	Opération d'ordre	21 637,02 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>208 821,69 €</b>

**Vue d'ensemble Recettes**

Chapitre	Libelle	BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	160 934,69 €
70	Produits des services, du domaine et vente	40 000,00 €
042	Opération d'ordre	7 887,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>208 821,69 €</b>

## 2 – Section d'investissement

### Vue d'ensemble - Dépenses

Chapitre	Libelle	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles	44 927,74 €
23	Immobilisations en cours	230 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	7 887,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>307 814,74 €</b>

### Vue d'ensemble recettes

Chapitre	Libelle	BP 2024
001	Solde d'exécution de la SI	286 177,72 €
040	Opération d'ordre	21 637,02 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>307 814,74 €</b>

## • BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GARENNE

### 1 – Section de fonctionnement

#### Vue d'ensemble - Dépenses

Chapitre	Libelle	BP 2024
002	Résultat de fonct. reporté	9 607,19 €
011	Charges à caractère général	0,00 €
42	Opération d'ordre	149 017,39 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>158 624,58 €</b>

#### Vue d'ensemble Recettes

Chapitre	Libelle	BP 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
70	Produits	25 655,00 €
74	Dotations, subventions et participations	11 176,38 €
042	Opération d'ordre	121 793,20 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>158 624,58 €</b>

## 2 – Section d'investissement

### Vue d'ensemble - Dépenses

Chapitre	Libelle	BP 2024
001	Résultat I reporté	39 466,15 €
16	Emprunt	147 448,20 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
040	Opération d'ordre	0,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>186 914,35 €</b>

### Vue d'ensemble recettes

Chapitre	Libelle	BP 2024
16	Emprunt	37 896,96 €
040	Opération d'ordre	149 017,39 €
021	Virement de la SI	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>186 914,35 €</b>

## ROI MORVAN COMMUNAUTÉ : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2024

Le Conseil Municipal acte le montant attribué de compensation pour l'année 2024 de 196 513 €.

## URBANISME : DÉLÉGATION AU MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal charge le Maire, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal.

## VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER EN SITES LABELLISÉS

Le Conseil Municipal approuve le montant de 389,10 € ht de subvention communale en matière de valorisation du patrimoine (5 % du montant hors taxe éligible) au bénéfice du restaurant Olrun.

## SÉANCE DU 18 JUIN 2024

### FINANCES LOCALES : AVIS BUDGÉTAIRE N° 6 POUR LE BUDGET 2024 DE LA COMMUNE

Le Conseil ne vote pas sur cet avis n° 6 : les informations et les explications sur notre vision et nos travaux ont été données. Un conseil municipal se tiendra avant le 5 juillet 2024 pour délibérer sur un budget qui tiendra compte de ce qui précède.

### FINANCES LOCALES : ADMISSION EN NON-VALEUR. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre un mandat d'un montant de 220 € au compte 6541 «pertes sur créances irrécouvrables».

### FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LOCAUX

Le Conseil Municipal approuve les montants des subventions 2024 pour les associations locales et certains organismes.

### FINANCES LOCALES : FRAIS DE DÉPLACEMENT DU MAIRE

Le Conseil Municipal acte la résiliation du contrat Total Energies. Il autorise le maire à souscrire, à son nom, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, une carte carburant auprès de l'enseigne locale de distribution Intermarché pour couvrir les besoins de carburants pour l'exercice de son mandat, et pour ce qui concerne la représentation de la commune hors de son territoire.

### FINANCES LOCALES : SORTIE D'INVENTAIRE ET VENTES DE BIENS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal dit que les biens mobiliers sont amortis. Il dit sortir ces biens mobiliers de l'inventaire des biens communaux. Il approuve la vente des biens communaux et il fixe le montant de vente de cent euro (100 €) pour le lot d'instruments de musique. Le Maire est autorisé à finaliser les ventes et à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

### FINANCES LOCALES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ 2022-2023. ECOLE DE LOCMALO

Le Conseil Municipal accepte de participer aux frais de scolarité de l'école publique de Locmalo pour l'élève de Guéméné s/ Scorff. Il inscrit à cet effet le montant de 521.92 € au budget 2024.

### FINANCES LOCALES : CONVENTION TRIPARTITE POUR LA RÉALISATION D'UNE FRESQUE

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention tripartite avec Enedis et Morbihan Energies pour le financement de la fresque.

### ECOLE PUBLIQUE LOUIS HUBERT : RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal approuve l'organisation inchangée des rythmes scolaires pour les 3 prochaines périodes scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

### COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte de l'exercice des délégations de Monsieur le Maire.

### LOTISSEMENT DE LA GARENNE : PRIX DE REVIENT POUR MOTIF D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal affirme, par intérêt général pour la commune, établir un prix de vente du m<sup>2</sup> viabilisé attractif, concurrentiel, pour attirer de nouveaux habitants.

Il acte que le prix de revient n'intègre pas le prix d'achat du terrain à l'origine, en 1981 et dit que l'opération d'aménagement du lotissement La Garenne bénéficie d'une subvention du budget principal de la commune pour équilibrer le plan de financement, d'un montant de 49 073.34 €.

### PERSONNEL : CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION SIVOM DE GUÉMENÉ ET CCAS

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions.

### PERSONNEL : CONVENTION CDG MORBIHAN D'INDEMNISATION CET

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention financière de reprise du CET.

### PLUI. URBANISME : INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR

Le Conseil Municipal instaure le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal à conditions susvisées.

### FINANCES. PLUI. TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil Municipal adopte un taux de taxe d'aménagement de 1 %, applicable au 1er janvier 2025.

Il décide d'exonérer de cette taxe d'aménagement, dans les conditions prévues au Code général des impôts, les catégories de constructions suivantes :

Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

Les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ;

Les abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable ;

Les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique ;

### ROI MORVAN COMMUNAUTÉ : FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 POUR LE MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Municipal accepte le montant du fonds de concours pour l'année 2022 pour le multi-accueil d'un montant de 29 052.84 €.

### BASSIN VERSANT DU SCORFF. CHARTE + NATURE

Le Conseil Municipal s'engage dans l'accompagnement proposé au travers de la charte ci-annexée.

### SÉANCE DU 5 JUILLET 2024

#### TABLEAU DE COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire annonce les démissions des conseillères municipales suivantes :

- Madame Véronique OBREJAN
- Madame Ghislaine VERBRIGGHE
- Madame Monique KERJEAN

Considérant l'épuisement de la liste, elles ne seront pas remplacées au sein du Conseil municipal. Le tableau du Conseil Municipal sera actualisé, et transmis au Préfet du Morbihan, représentant de l'Etat.

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Madame LE TENNIER est élue déléguée à la Maison d'accueil spécialisé (MAS).

### FINANCES LOCALES : PARTENARIAT AVEC MORBIHAN HABITAT POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX DE L'OPÉRATION ODYSÉE / LE COUSTOMER

Sollicité après le vote du budget prévisionnel principal 2024 de la commune, le bailleur public Morbihan Habitat a répondu favorablement pour l'étude de la reprise et l'achèvement de l'opération.

Cette négociation doit être conduite, pour :

1. éviter la résiliation des marchés de travaux, laquelle suppose l'indemnisation des entreprises titulaires des marchés ;
2. diminuer les dépenses d'investissements, s'agissant des travaux restant à réaliser.

### FINANCES LOCALES : VOTE DU BUDGET RECTIFIÉ COMMUNE POUR L'EXERCICE 2024

Il est présenté les rectifications au budget prévisionnel principal 2024.

#### 1 – Section de fonctionnement

##### Vue d'ensemble - Dépenses

Chapitre	Libelle	BP 2024	BP 2024 Rect.
011	Charges à caractère général	747 437,20 €	735 763,20 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	750 578,49 €	750 578,49 €
014	Atténuation de charges	50,00 €	50,00 €
65	Autres charges de gestion courante	231 829,47 €	231 829,47 €
66	Charges financières	55 800,00 €	55 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €	25 000,00 €
68	Dotations aux amort. et provisions	2 500,00	2 500,00
042	Opérations d'ordre	1 558,82 €	1 558,82 €
023	Virement à la SI	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté		
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 814 753,98 €</b>	<b>1 803 079,98 €</b>

## Vue d'ensemble - Recettes

Chapitre	Libelle	BP 2024	BP 2024 Rect.
002	Résultat de fonct. reporté	26 092,13 €	26 092,13 €
13	Atténuation de charges	77 180,00 €	77 180,00 €
70	Produits des services, du domaine et vente	82 500,00 €	82 500,00 €
73	Impôts et taxes	217 000,00 €	217 000,00 €
731	Fiscalité locale	578 524,00 €	578 524,00 €
74	Dotations, subventions	415 131,80 €	415 131,80 €
75	Autres produits de gestion courante	147 800,00 €	147 800,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	5 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 549 227,93 €</b>	<b>1 549 227,93 €</b>

## 2 – Section d'investissement

### Vue d'ensemble - Dépenses

Chapitre	Libelle	BP 2024	BP 2024 Rect.
001	Solde d'exécution de la SI	316 750,89 €	316 750,89 €
16	Emprunts et dettes assimilés	194 354,19 €	194 354,19 €
20	Immobilisations incorporelles	22 176,00 €	27 176,00 €
020	Dépenses imprévues	2 500,00 €	2 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	45 488,19 €	45 488,19 €
23	Immobilisations en cours	475 284,69 €	456 122,43 €
26	Participations et créances rattachées à des partic.	3 150,00 €	3 150,00 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 059 703,96 €</b>	<b>1 045 541,70 €</b>

### Vue d'ensemble recettes

Chapitre	Libelle	BP 2024	BP 2024 Rect.
001	Solde d'exécution de la SI	- €	- €
10	Dotations, fonds divers	113 957,65 €	113 957,65 €
13	Subventions d'investissement	222 030,14 €	222 030,14 €
16	Emprunts	1 500,00 €	1 500,00 €
021	Virement de la Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
024	Produits de cession	330 000,00 €	405 000,00 €
027	Autres immobilisations fina.	109 551,24 €	25 655,00 €
040	Opération d'ordre	1 558,82 €	1 558,82 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>778 597 ,85 €</b>	<b>769 701,61 €</b>

Les budgets annexes prévisionnels sont inchangés.

### FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES LOCAUX

Le Conseil municipal accorde une subvention municipale à « vaincre la mucoviscidose » d'un montant de 106 €.

### AFFAIRES FUNÉRAIRES : REPRISSE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Le Conseil municipal décide que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune.

Il dit qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise, dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

### FRANCE RURALITÉS REVITALISATION. FISCALITÉ LOCALE : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Le Conseil municipal décide d'instaurer l'exonération de taxe

foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation (FRR) mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du Code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

### FRANCE RURALITÉS REVITALISATION. FISCALITÉ LOCALE : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Le conseil municipal décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties :

- les hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement,
- les locaux meublés à titre de gîte rural,
- les locaux classés meublés de tourisme,
- les chambres d'hôtes.

### FRANCE RURALITÉS REVITALISATION. FISCALITÉ LOCALE : TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Le conseil municipal décide d'exonérer de taxe d'habitation :

- les locaux classés meublés de tourisme,
- les chambres d'hôtes.

## SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

### FINANCES LOCALES. AVIS BUDGÉTAIRE N° 13 POUR LE BUDGET 2024 DE LA COMMUNE

L'avis de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne :

- PROPOSE au préfet du Morbihan de régler le budget 2024 de la commune conformément aux propositions consignées dans les tableaux joints en annexe.
- DEMANDE à la commune de Guémené-sur-Scorff d'arrêter rapidement un plan de redressement pluriannuel, afin de rétablir l'équilibre de son budget dans un délai raisonnable ; ce plan devra comporter des mesures fortes de restructuration des services, de rationalisation du patrimoine et d'optimisation de la gestion, telles que celles préconisées dans le présent avis.

### FINANCES LOCALES. AVIS BUDGÉTAIRE N° 16 POUR LE BUDGET 2024 DE LA COMMUNE

La CRC, dans son avis :

- DECLARE recevable la saisine de la société Maho Bâtiment au titre de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales.
- DIT que la dépense de 51 001,23 € TTC correspondant aux travaux facturés par la société Maho Bâtiment les 25 janvier (F0004281), 24 février (F0004342) et 21 octobre 2023 (F0005200), présente un caractère obligatoire pour la commune de Guémené-sur-Scorff et CONSTATE que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2024 de la collectivité.
- DIT que la dépense de 17 265,02 € TTC correspondant aux retenues de garanties indument prélevées par la collectivité et non encore libérées, présente un caractère obligatoire pour la commune de Guémené-sur-Scorff mais relève que le règlement de cette dépense procède d'une opération de trésorerie sans écriture budgétaire.
- DIT que la dépense correspondant aux indemnités forfaitaires

et aux intérêts moratoires dus à raison de l'expiration du délai de paiement des dépenses visées aux articles 2 et 3, présente un caractère obligatoire pour la commune de Guémené-sur-Scorff et CONSTATE que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2024 de la collectivité.

• DIT qu'il résulte des articles 2 à 4 qu'il n'y a pas lieu de mettre en demeure la collectivité d'inscrire les dépenses à son budget.

#### **NOMINATION D'UN ELU RÉFÉRENT « FRELON ASIATIQUE » :**

Jean Claude LE CUNFF est proposé Référent Frelon asiatique.

#### **PATRIMOINE COMMUNAL. 1 RUE DU CHÂTEAU : CRITÈRES D'ACCEPTATION D'UNE OFFRE**

Le Conseil Municipal retient l'offre 1, présentée par Madame Sandrine LE GOUELLEC de Melrand, pour un montant de 112 200 €, laquelle prévoit l'ouverture d'un commerce et la mise en location de l'appartement.

#### **PATRIMOINE COMMUNAL. VENTE DE BIENS IMMOBILIERS PAR ADJUDICATION : 2 RUE BELLEVUE**

Le Conseil Municipal accepte la vente par adjudication du bien immobilier ci-dessus désigné, sis 2 rue de Bellevue (700 m2 sur

la parcelle AD 0270 d'une surface de 774 m2) à la mise à prix de 120 000 € hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, avec faculté de baisse de 10 % en cas de non enchère.

#### **PATRIMOINE COMMUNAL : CAFÉ POINTU**

Le conseil municipal décide la vente du Café pointu (parcelle cadastrale AB0067 – sis 17 rue des Frères Trébuil) et il fixe le prix de vente du bien communal à 100 000 €.

#### **VOIRIE. NUMÉROTAGE DE PARCELLES CADASTRALES**

Le Conseil Municipal établit le numérotage des parcelles cadastrales tel que :

- AB0635	33 Hauts de Kérizac
- AB0738	9bis, 9ter rue des Frères Trébuil
- AB0245	31 rue Mazé
- AC0205	33 rue Mazé
- AC0178	35 rue Mazé
- AC0061	37 rue Mazé
- AD0070	10 rue du Dr Calmé
- AD0190	12 rue du Dr Calmé
- AD0267	19 rue J Feuillet
- AD0099	21 rue J Feuillet
- AD0136 et AD0137	1 rue du stade

## TRAVAUX

### Maintenance de l'éclairage public

Des travaux majeurs de modernisation et de rénovation de l'éclairage public ont été réalisés, en lien avec le syndicat Morbihan Energies :

- Installations d'horloges connectées
- Maintenance des points lumineux : rue du Stade, rue J. Feuillet, rue du Château,

Ces opérations planifiées se poursuivront en 2025 : rue St Roch, rue des Ajoncs, rue du Sabotier, rue J. Le Lardic, Rue Mané Cozic ...

### Sécurité des établissements et installations sportives

#### **Commissions de sécurité du 6 décembre 2024 :**

- Avis favorable pour la halle des sports Honoré Perron
- Avis favorable pour la maison des associations (Dojo)

#### **Maison des associations. Dojo**

- Nettoyage des escaliers extérieurs.

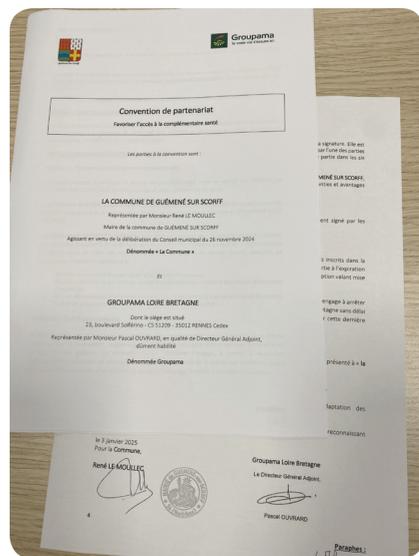
#### **Gymnase**

D'importants travaux ont été effectués pour maintenir les systèmes de sécurité en bon fonctionnement :

- Remplacement d'une carte électronique sur l'alarme Incendie
- Rénovation de l'éclairage d'ambiance et des blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)
- Changement de la vanne « police » d'alimentation fioul



## GROUPAMA. Mutuelle communale



Vendredi 3 janvier 2025, la commune de Guéméné s/ Scorff et Groupama ont signé une convention « mutuelle communale » pour une meilleure couverture Santé de la population.

La convention « mutuelle communale » permet de profiter d'une remise spécifique pour les habitants de Guéméné s/ Scorff. Acteur de proximité avec leur bureau situé 2 rue du Général de Gaulle, Groupama vous accueille du **mardi au samedi matin** et vous propose une **étude tarifaire personnalisée** pour couvrir vos besoins.

« Groupama et votre commune vous proposent une mutuelle communale. L'objectif est de permettre à tous les habitants de Guéméné Sur Scorff de disposer d'une complémentaire santé de qualité, durable et à un prix abordable et compétitif.

Vous pouvez bénéficier de nombreux avantages : aucune limite d'âge, aucun questionnaire médical et une couverture immédiate à vie ; prise en charge intégrale de vos verres progressifs, sélectionnés par les opticiens du réseau de partenaires santé Sévéane (hors traitements) ; jusqu'à 30 heures par an d'aides ménagères et garde à domicile pour les hospitalisations de plus d'une journée.

Pour en savoir plus sur notre offre, rendez-vous dans l'agence Groupama de Guéméné Sur Scorff du mardi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 17h45 (sauf le samedi après-midi et le vendredi à partir de 10h00) »

Contact : Laetitia Touchard - 02 97 51 21 62 (3<sup>e</sup> personne en partant de la gauche sur la photo)

## Visa Numérique Bretagne

**Vous avez besoin d'aide pour utiliser vos outils numériques ?  
Bénéficiez d'un accompagnement gratuit avec le Visa Numérique Bretagne**

Proposé et financé par la Région Bretagne, le Visa Numérique Bretagne vise à accompagner gratuitement les Bretonnes et les Bretons pour les aider à devenir autonomes dans leurs usages numériques. En fonction des besoins de chacun, les médiateurs rices du réseau proposeront un parcours ajusté avec les modules choisis et à un rythme adapté.

En Bretagne, plus de 70 structures publiques et privées proposent des accompagnements gratuits sous différents formats dans plus de 120 lieux (en collectif ou en individuel, sur rendez-vous ou en accès libre...). Si vous souhaitez être accompagné, contactez la structure partenaire la plus proche de chez vous. **Retrouvez la liste des partenaires sur [bretagne.bzh/visanumerique](http://bretagne.bzh/visanumerique)**



Fête de l'Andouille

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024



Couleurs de Bretagne



Les Jeudis de Guémené



Salon du Livre



Exposition Kévin et Marie



Les Jeudis de Guémené



Spectacle de l'École



## PERSPECTIVES 2025 PROGRAMMATION (sous réserve)

- 28 janvier au 5 février ..... **Salon du Livre Jeunesse**
- 16, 17 et 18 mai ..... **Printemps des cimetières**
- Juin ..... **Fête de la musique**
- Juin ..... **Fêtes des écoles**
- 12 juillet ..... **Couleurs de Bretagne**
- 13 et 14 juillet ..... **Fête Nationale, jeux de boules, animations**
- Juillet et Août ..... **Visites guidées, ateliers, animations musicales**
- 6 août ..... **Vide grenier brocante**
- 23 août ..... **Pardon Notre dame de la Fosse**
- 23 et 24 août ..... **Fête de l'andouille**
- 6 septembre ..... **Forum des associations**
- Septembre ..... **Journées européennes du patrimoine**
- Octobre ..... **Salon des collectionneurs**



Cérémonie du 11 Novembre



Salon des Collectionneurs



Goûter des Aînés



Forum des Associations



Brocante

## NOUVEAUX COMMERÇANTS

### Au plaisir du meuble



Erwan et Fabienne LE GAL sont installés « AU PLAISIR DU MEUBLE » depuis le 9 décembre 2024 au 5 rue Bisson.

Ils vous proposent du relooking et de la rénovation de meubles anciens (Aéro-gommage, sablage, peinture...).

Très prochainement, à compter du 5 février, ils ouvriront une suite, au 21 rue Bisson : un dépôt-vente avec une exposition de meubles plus importante avec du mobilier plus imposant ; vaisseliers, armoires...

**Pour tout renseignement vous pouvez appeler le 06 71 41 21 08**

## K&M

(Par Rédaction Pontivy - Publié le 17 déc. 2024 à 4h30)

Le K&M Pizzeria a ouvert ses portes samedi 14 décembre 2024 au 22, rue Joseph-Pérès à Guéméné-sur-Scorff.

Korentin et Maxence Baucher ont ouvert leur pizzeria. Ils sont cuisiniers de métier. Après avoir créé un restaurant, La table d'Yvonne, à Inguiniel, il y a sept mois, ils ont ouvert leur première pizzeria à Baud, il y a deux mois. Samedi 14 décembre, c'est à Guéméné-sur-Scorff qu'ils ouvrent leur troisième établissement.

### Des pizzas cuites au feu de bois

Korentin sera épaulé par Ronan qui fera les pizzas et Eva prendra en charge le service. La pizzeria compte 19 places assises. Elle comporte une quinzaine de pizzas à la carte.

« Nous sommes contents de venir à Guéméné, car notre famille est du secteur. Nous nous fournissons chez des producteurs locaux. Notre viande vient de Plouay et notre andouille de Guéméné. Tout est fait maison. Les pizzas ont la pâte fine et sont cuites au feu de bois », confie Korentin.

**K&M Pizzeria, 22 rue Joseph-Pérès. Ouvert du mercredi au dimanche, de 12 h à 14 h et de 18 h 30 à 22 h 30, sur place ou à emporter. Réservations au 02 97 39 96 63. Sur Facebook, @Le K&M pizzeria et sur Instagram, @le\_km\_pizzeria**



## CCAS

L'année 2025 s'est terminée en amorçant plusieurs nouveautés. La résidence autonomie par exemple a vu l'arrivée de la nouvelle directrice Adélaïde TEIXEIRA. Elle habite Guéméné ce qui lui permet de faire connaissance avec la population et les différents services et commerces de la ville.

Des ateliers d'activités sont mis en place et encadrés par le personnel, des rencontres intergénérationnelles sont programmées tout au long de l'année 2025. Un partenariat avec l'hôpital de Guéméné va permettre la participation des résidents à un atelier « risques de chutes ». Des places vont très prochainement se libérer à la résidence, car la population est vieillissante. N'hésitez pas à contacter Madame TEIXEIRA au N° 02 97 39 36 33.

Typhaine, secrétaire à la résidence prépare les invitations pour les goûters des aînés que nous distribuons dans les boîtes aux lettres avec l'aide des membres du CCAS. Nous nous appuyons sur les listes électorales, alors s'il y a des oublis, il faut nous en faire part afin de corriger : avant chaque goûter, la liste est revue pour y intégrer les nouveaux septuagénaires.

Ci-dessous les dates des prochaines rencontres :  
26 février – 23 avril – 10 septembre – 10 décembre

Ce sont également les membres du CCAS qui ont distribué les colis de Noël composés de produits locaux et artisanaux ; miel de Plœrdut ; savon de Guerlédan ; clémentines de Proxi ; chocolat de l'Intermarché aux résidents guéménois de l'EHPAD et ainsi que quelques personnes hospitalisées à domicile. Cette rencontre s'organise dans le village de l'hôpital autour d'une collation.

Merci aux équipes des services et à l'animatrice pour toute l'aide apportée.

Le service d'aide à domicile, SAAD de Guéméné/Scorff, composé à ce jour de cinq personnes qui rayonnent sur la commune, devra s'adapter à l'évolution de la structure.

En effet, le département sollicite tous les SIAD (Service Infirmiers à Domicile) et SAAD (les aides ménagères) à se regrouper pour réunir un quota d'heures d'activités beaucoup plus important, faute de quoi, il n'accordera pas de subventions indispensables au fonctionnement.

Le SAAD de Guéméné/Scorff s'est rapproché de l'association Dorn ha dorn qui opère sur le territoire de la communauté de commune et qui a ses bureaux au Faouët. Le maintien du statut de notre personnel a été une priorité et sera conservé. Les déplacements pour les missions seront limités au secteur de Guéméné et limitrophe, sauf cas de force majeure.

D'autres rencontres seront organisées. Mais leur Conseil d'Administration a déjà validé le projet qui reste à finaliser.

### Nos meilleurs vœux pour 2025



Goûter des Aînés



Distribution des colis



Le Centre Hospitalier Alfred Brard a vu l'arrivée d'un sixième médecin au 1<sup>er</sup> Septembre 2024 et l'accueil depuis novembre 2024 d'une interne en médecine générale en fin de cycle d'approfondissement.

Fort de son label « Hôpital de proximité » obtenu en Avril, le Centre Hospitalier offre aux patients un accès facilité à des consultations spécialisées. Les consultations sont assurées par des médecins spécialistes du Centre Hospitalier Centre Bretagne (CHCB) :

- ! **Dr Ibrahim Alfrookh** : Consultations en diabétologie et endocrinologie

Présent tous les jeudis après-midi et un lundi matin sur deux  
*Prise de rendez-vous au : 02.97.79.01.50*

- ! **Dr Laurent Bellec** : Consultations en infectiologie et vaccinologie pour les patients immunodéprimés, avec délivrance d'informations et de dépistages gratuits.  
Présent un jeudi matin sur deux à partir du 16 janvier 2025  
*Prise de rendez-vous au : 02.97.79.01.40*

- ! **Dr Diane Cunin** : Consultations de suivi en chirurgie viscérale et digestive  
Présente tous les mercredi matin  
*Prise de rendez-vous au : 02.97.79.01.00*

- ! **Dr Barbara Rey** : Consultations mémoire  
Présente tous les vendredis  
*Prise de rendez-vous au : 02.97.79.01.45*

Par ailleurs, depuis le 17 décembre 2024, les médecins généralistes du secteur peuvent faire admettre directement leurs patients en hospitalisation sur le service de médecine du centre hospitalier, sans passer par les urgences, grâce à un contact facilité entre la médecine de ville et l'hôpital.

Pour 2025, le Centre Hospitalier poursuivra le développement de son offre de soins avec plusieurs axes de création de service tant sur le secteur sanitaire que médico-social : L'EHPAD a récemment mis en place un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) pour ses résidents atteints de troubles cognitifs, notamment la maladie d'Alzheimer, en complément de l'offre présente sur l'établissement. Il souhaite également ouvrir pour ses résidents et pour des bénéficiaires du CCAS des ateliers hebdomadaires de prévention des chutes. Venant également d'obtenir la reconnaissance d'une spécialité en rééducation gériatrique (Soins Médicaux et de Réadaptation gériatrique), cette nouvelle autorisation de soins viendra développer l'offre de service proposée, complétant son offre historique de rééducation polyvalente. Enfin, il poursuivra le développement de son projet d'hôpital de jour à visée rééducative (HDJ SMR) sur les deux mentions de rééducation polyvalente et gériatrique.

## SAINTE BARBE

### Le Bilan opérationnel

Sur le plan opérationnel, notre activité s'est maintenue dans la moyenne des années précédentes. A noter tout de même une légère diminution des opérations en 2024.

Les personnels du centre de secours auront réalisé cette année 381 interventions.

Le véhicule infirmier armé par des infirmiers sapeurs-pompiers et par des conducteurs du centre et des centres de secours voisins, auront permis quant à eux de réaliser 219 Interventions paramédicales sur une multitude de communes alentours et plus éloignées, voir hors département.

Ce sont donc 600 interventions qui auront été réalisées en cette année 2024.

### L'Engagement des sapeurs-pompiers

Trois nouvelles recrues qui viennent renforcer notre effectif.

Caroline LE BELLER

Camille LE YAOUANCK

Gurvan TILDAY

Merci à nos anciens d'être toujours présents, que ce soit auprès de la jeune génération en centre de secours comme en soutien logistique sur les opérations de grande ampleur par le biais de l'URRL.

### Remerciements aux partenaires :

Nous remercions chaleureusement nos partenaires : entreprises

privées et collectivités publiques qui facilitent la disponibilité de leurs salariés, toutes celles et ceux qui nous soutiennent dans nos projets, et toutes celles et ceux qui contribuent, à leur manière, au bon fonctionnement de notre service. Votre soutien est indispensable à notre réussite.

### Avancement de grade 2024 :

Clément JOUET est nommé au grade de lieutenant au 1 février 2024

Arnaud KERBIQUET est nommé au grade de sapeur 1ère classe au 3 mai 2024

Loïc PAPOIN est nommé au grade de sapeur 1ère classe au 15 juin 2024

Régis LE CUNFF est nommé au grade de sergent au 16 novembre 2024

Conrad ROBINS est nommé au grade de sergent au 1 mars 2024

### Distinction pour acte de courage et dévouement :

lettre de remerciement tempête Ciaran CASTEL Chrystèle, GUIGUENO Mickaël, JOUET Clément, LE CUNFF Carine, LE PORTIER Romain, LE CUNFF Mickaël

### Médaille du ministère :

LE MANACH Dominique médaille du ministère pour 30 ans de service.



## ESPACE D'EXPRESSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MINORITÉ

Au vu de la situation financière de la commune, je ne comprends pas que vous ailliez encore le culot de publier un journal communal.

## Agenda Salle Polyvalente

- 29/01 - 05/02 : ..... **Salon du livre**
- 22/02 : ..... **Belote** (salle de réunion maison des assos)
- 26/02 : ..... **Gouter des aînés**
- 08/03 : ..... **Repas à emporter** (Tennis de table)
- 09/03 : ..... **Fest Dé**
- 14/03 : ..... **Collecte de sang**
- 22/03 : ..... **Repas à emporter** (Stade guéménais)
- 29/03 : ..... **Belote** (petite salle polyvalente)
- 23/04 : ..... **Gouter des aînés**
- 15/06 : ..... **Fest Dé**
- 20/06 : ..... **Collecte de sang**
- 28/06 : ..... **Kermesse Ecole Louis Hubert**



Monsieur le Maire,  
le Conseil Municipal  
et le personnel communal  
de GUÉMÉNÉ-SUR-SCORFF  
vous souhaitent une  
bonne et heureuse année 2025.

